



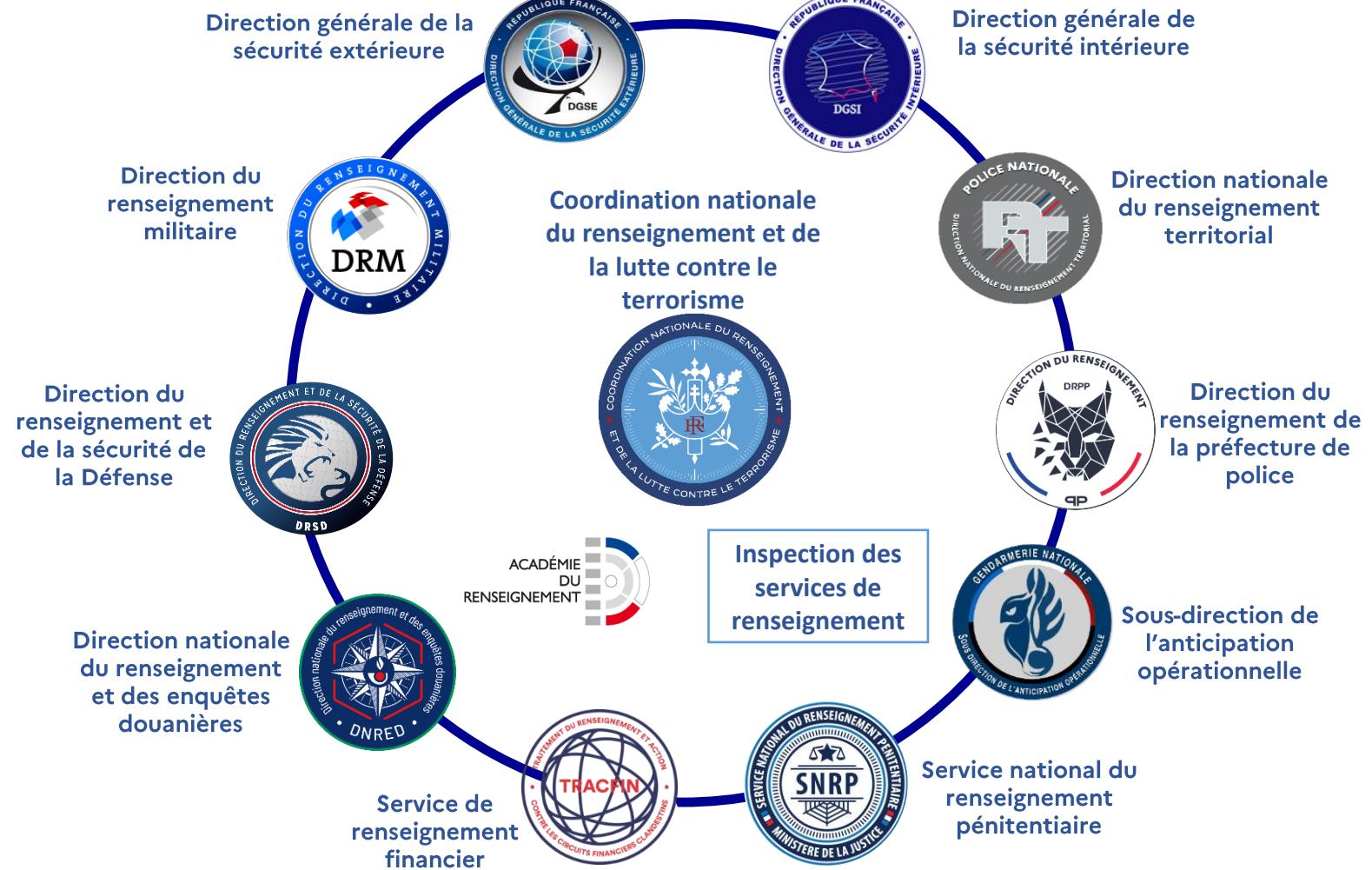
LA COORDINATION NATIONALE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

LA CNRLT, UNE STRUCTURE AU SERVICE DES HAUTES AUTORITÉS
ET DE LA COMMUNAUTÉ DU RENSEIGNEMENT



La Communauté du renseignement

Cliquez sur les logos pour consulter le site internet de chaque service correspondant





La Communauté du renseignement

Président de la République



Premier ministre



Ministère de la Justice



Ministère des Armées



Ministère de l'Intérieur



Ministères économiques et financiers





LA NOTION DE SERVICE SPECIALISE ET DE COMMUNAUTE DU RENSEIGNEMENT

- **Loi du 9 octobre 2007 :**
 - crée un organe parlementaire de contrôle de la PPR : la « délégation parlementaire au renseignement » ou DPR
 - fait émerger la notion de « **service spécialisé de renseignement** »
- **Livre blanc de 2008** : désigne une liste des services de renseignement sans faire référence à la « communauté» qu'ils forment (« *Le renseignement est structuré (...) autour de (...) deux services à compétence générale (...) [et de] quatre services spécialisés* »)
- **Décret du 24 décembre 2009** : première apparition de la notion de « communauté française du renseignement»
- **Décret du 13 juillet 2010** créant l'académie du renseignement

Article 2 du décret n° 2010-800 du 13 juillet 2010 : l'académie concourt « au renforcement des liens au sein de la **communauté française du renseignement** »
- **Arrêté du Premier ministre du 9 mai 2011** : fixe la liste des **services spécialisés de renseignement** pour les fonds spéciaux





Organisation de la CNRLT



Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme

Coordonnateur national adjoint du renseignement et de la lutte contre le terrorisme

15 conseillers

- Affaires diplomatiques
- Renseignement économique et financier
- Coopération internationale
- Cybersécurité et nouvelles technologies
- Intérieur et second cercle
- Juridique et parlementaire
- Judiciaire
- Militaire
- Prospective et affaires académiques

Secrétaire général

Secrétaires généraux adjoints

- Radicalisations et séparatismes
- Renseignement extérieur et contre-prolifération
- Renseignement et contre-influence
- Renseignement intérieur et contre-espionnage
- Ressources humaines
- Mutualisation des techniques de renseignement

Un conseiller technique en charge de la valorisation du renseignement

Pôle soutien

- Secrétariat particulier
- Bureau de la coordination
- Documentation et
- Assistants
- Administration et informatique
- Sécurité



LES MISSIONS DE LA CNRLT

Décret n° 2017-1095 du 14 juin 2017 modifié

Valoriser le renseignement

- Information quotidienne et ciblée du Président de la République
- Valorisation des productions et des analyses des services auprès des hautes autorités
- Consolidation des renseignements à des fins d'aide à la décision
- Construction d'une vision transversale

Animer la politique publique du renseignement

- Déclinaison et suivi des orientations des autorités vers les services de renseignement
- Elaboration de la Stratégie nationale du renseignement (SNR)
- Animation du Conseil national du renseignement (CNR) et de comitologues sectorielles

Porter les sujets transversaux d'intérêt commun

- Travaux et réflexions sur les fonctions supports et missions transversales en matière de fonds spéciaux, de ressources humaines et de cadre juridique des services de renseignement
- Renforcement de la mutualisation des moyens et de capacités techniques

Faire rayonner la communauté du renseignement

- Développement des liens avec le monde universitaire et de la recherche
- Tutelle de l'Académie du renseignement et du Collège du Renseignement en Europe
- Organisation des Rencontres de Marigny (échanges entre représentants des services et spécialistes)
- Echanges avec la presse

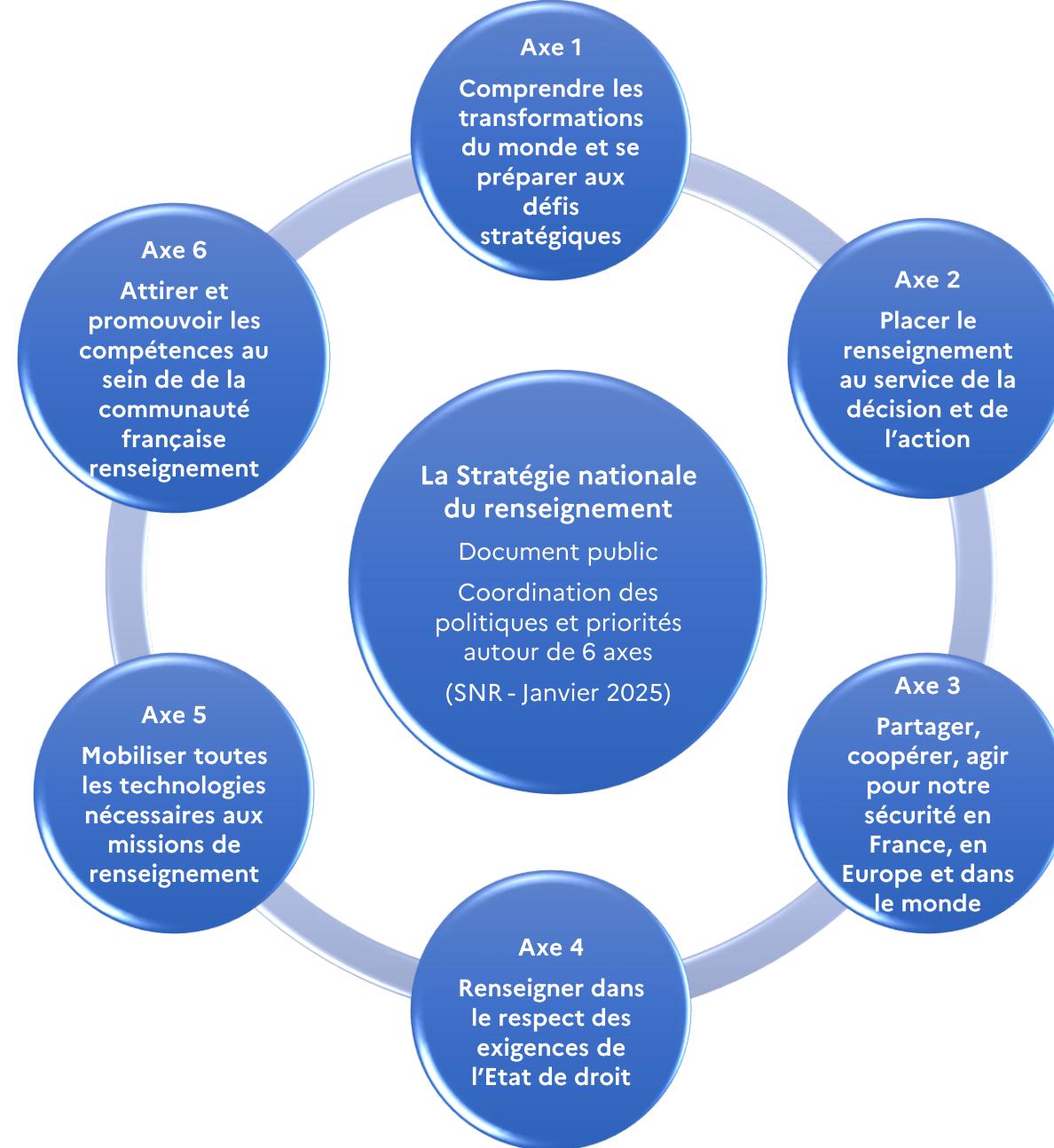


DELEGATION
PARLEMENTAIRE DU
RENSEIGNEMENT (DPR)

NCTR
COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE
DES TECHNIQUES DE RENSEIGNEMENT

Partenaires nationaux,
européens et
internationaux

Universités
Think tanks





ELABORATION ET PILOTAGE DE LA STRATEGIE NATIONALE DU RENSEIGNEMENT (SNR)

Nouvelle SNR (janvier 2025) – 6 axes

<u>Axe 1</u> Comprendre les transformations du monde et se préparer aux défis stratégiques	<u>Axe 2</u> Placer le renseignement au service de la décision et de l'action	<u>Axe 3</u> Partager, coopérer, agir pour notre sécurité en France, en Europe et dans le monde	<u>Axe 4</u> Renseigner dans le respect des exigences de l'Etat de droit	<u>Axe 5</u> Mobiliser toutes les technologies nécessaires aux missions de renseignement	<u>Axe 6</u> Attirer et promouvoir les compétences au sein de la communauté française du renseignement
<ul style="list-style-type: none">• Analyser la dégradation du contexte stratégique- Au plan international, une fragilisation incontestable des équilibres globaux- Au plan national, une société française en proie aux extrémismes violents et aux idéologies séparatistes- La révolution informationnelle comme dénominateur commun des crises• Anticiper les défis à venir et les menaces émergentes	<ul style="list-style-type: none">• S'adapter à la saturation informationnelle et à l'accélération des crises• Eclairer la prise de décision des autorités dans un environnement complexe• Déetecter et entraver les menaces• Renseigne nos Armées• Renforcer la complémentarité et les coopérations entre les services• Contribuer à la préservation des finances publiques	<ul style="list-style-type: none">• A l'échelle locale, détecter et entraver les actions violentes, criminelles et d'ingérence• A l'échelle nationale, s'organiser pour répondre à chaque menace• Répondre aux menaces transnationales par une stratégie de partage et de coopération avec nos homologues étrangers• S'engager pour la sécurité en Europe, au sein de l'OTAN et dans le monde	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaître les spécificités de la politique publique du renseignement• Consolider les contrôles des techniques de renseignement• Garantir un accès au juge• Améliorer le pilotage et la performance budgétaire• Adapter le cadre législatif afin de moderniser les capacités des services et renforcer les garanties existantes	<ul style="list-style-type: none">• Mutualiser les ressources pour innover• Se prémunir contre les vulnérabilités, exploiter les opportunités• S'approprier les technologies de rupture• Favoriser les filières technologiques industrielles nationales et européennes	<ul style="list-style-type: none">• S'appuyer sur les valeurs professionnelles fortes et distinctives• Attirer les talents dans une communauté riche de la diversité de ses métiers• Fidéliser les compétences en construisant des parcours professionnelles valorisants• Faire de la mobilité un levier d'attractivité et d'unité• Construire des stratégies et des politiques de ressources humaines ambitieuses, adaptées et inclusives



Qu'est ce que la politique publique du renseignement ?

- Par renseignement, il est d'abord question d'une activité qui consiste à recueillir, recouper et analyser des informations stratégiques pour aider à la décision des autorités de l'Etat et pour entraver les menaces.
- Le « **renseignement** » est ainsi le produit de ces missions réalisées par les structures de l'Etat prévues à cet effet, les « **services de renseignement** ». Leur action vise à protéger la souveraineté de la France et ses institutions des menaces et des risques pesant sur le territoire et à l'étranger, ainsi qu'à défendre et promouvoir les intérêts fondamentaux de la Nation.
- Depuis une trentaine d'années, l'organisation de leurs activités a été repensée pour constituer une « **politique publique du renseignement** » à même de répondre aux exigences démocratiques et au contrôle des autorités de l'Etat, des représentants de la Nation et du juge.

Quelques dates clés

2008 : Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale fait du renseignement une priorité nationale - création du Conseil national du renseignement (CNR)

2015 : Loi du 24 juillet et loi du 30 novembre permettant un encadrement juridique du renseignement français - définition des modalités d'action et de contrôle.

2017 : loi sur le nouveau régime légal de surveillance renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT)
Et décret de création de la CNRLT

2021 : loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement pérennisant certaines mesures de la loi SILT de 2017 et renforçant la loi de 2015 – Les services de renseignement disposent de nouveaux moyens de contrôle au regard de l'évolution des technologies et des modes de communication utilisés par les terroristes.

2024 : loi sur la prévention des ingérences étrangères en France proposant des mesures en matière de transparence (nouveau registre des activités d'influence étrangère) et de renseignement (utilisation des algorithmes, gel des avoirs) ainsi qu'un renforcement de la réponse pénale



Autonomie



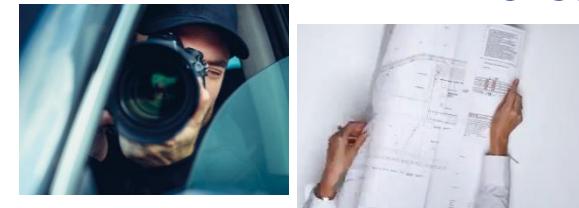
Exigence



Capacité
d'adaptation



Discretion



Renseignement
technique



Rigueur

Analyse



Esprit
d'équipe

Géolocalisation

Recherche et

Professionnalisme

Enquête

Cyberprotection



**Pour servir la France et protéger les Français,
vous contribuez, dans la discrétion, à la réalisation de missions hors du commun,
au service des autorités de l'Etat**

Rejoignez-nous !

<https://choisirleservicepublic.gouv.fr/metiers/nouvelle-maquette-renseignement/>